

Associazione Sportiva Dilettantistica
PUGLIA CYCLING
Bisceglie

RÈGLEMENT SPÉCIAL DE COURSE SUR ROUTE
Giro della Daunia - Giro di Puglia Challenge

Art. 1 - Organisation

La Société **ASD PUGLIA CYCLING** Cod. 14F1702 VIA SAC. PROF. MAURO D'ADDATO 5 - 76011 - BISCEGLIE – (BT) Tel. 3387880615 e-mail pugliacycling@libero.it organiser la journée **19 settembre 2024** un événement national appelé: **Giro della Daunia - Giro di Puglia Challenge**

réservé aux catégories **ÉLITE/UNDER 23**, classe 1.12 pour les Équipes affiliées à F.C.I. e alla U.C.I., comme prévu par Norme Attuative F.C.I.

- **Responsabile manifestazione:**
MILONE GIUSEPPE - nr. tessera A325342, numéro de téléphone 3288371054;
- **Direttore di Corsa Internazionale:**
ASTEGGIANO LUCA - nr. tessera 558786D, numéro de téléphone 3485903821
- **Vice direttore di Corsa Internazionale:**
MESSUTI NICOLA - nr. tessera 556338H, numéro de téléphone 3386956599
- **Vice direttore di Corsa Internazionale:**
RAPITO DONATO - nr. tessera 206638Q, numéro de téléphone 3899934999

Art. 2 - Règles de participation

- La course se fait sur INVITATION, l'inscription doit se faire via un bulletin d'inscription qui doit parvenir au moins 20 jours avant l'épreuve et est réservée aux équipes composées d'un minimum de 4 (quatre) à un maximum de 7 (sept) coureurs, sans préjudice des dispositions du Norme Attuative FCI.
- L'équipe doit confirmer les noms des titulaires et des réserves 72 heures avant le match.
- Pour toute indemnité de participation (nourriture, hébergement, remboursement de frais), celles indiquées sur le bordereau de mission s'appliquent.

Art. 3 - Documentation pour approbation

La compétition se dispute sur le parcours indiqué dans les suivants documents joints:

1. Carte des altitudes;
2. Plan d'étage;
3. Tableau temps de trajet/kilométrage;
4. Altitude, planimétrie et description des 3 derniers kilomètres;
5. Indication de la zone de détour des voitures;
6. Déclaration d'acceptation du Directeur de Course et de son Adjoint;
7. Localisation des hôpitaux ou centres d'urgence sur tout le parcours;
8. Plan des zones de départ et d'arrivée avec indication de localisation: Jury, contrôle antidopage, secrétariat, salle de presse, Direction de l'organisation.

Art. 4 - Quartier général de scène / Secrétariat

- La réunion de démarrage aura lieu à LUCERA (FG) c/o Piazza Duomo
- Le Secrétariat ouvrira à 15:30 du jour 18 septembre 2024
- Les opérations de vérification des licences auront lieu le jour même 18 septembre 2024 à partir d'heures 16:00 à des heures 17:30 à LUCERA (FG) c/o Circolo Unione in Piazza Duomo
- A votre arrivée le siège de la direction et le jury seront à ROSETO VALFORTORE (FG), Municipio Piazza Sant'Antonio 1.
- Le lieu de tout contrôle antidopage sera à ROSETO VALFORTORE (FG), Municipio Piazza Sant'Antonio 1.

Art. 5 - Réunion technique

La réunion technique avec le Directeur de Course, le Jury, les Techniciens Cyclistes ou Dirigeants des Clubs inscrits et le représentant du S.T.F. (se presente) aura lieu à des heures 10:00 du jour 19 septembre 2024 à LUCERA (FG) c/o Circolo Unione dans Piazza Duomo.

Art. 6 - Réunion de sécurité

La réunion technique avec le Directeur de Course, le Jury, Actions - Pilotes - Service de santé - Départ et Fin de la course - Informations radio, ecc. aura lieu à des heures 19:00 du jour 18 septembre 2024 à LUCERA (FG) c/o Circolo Unione in Piazza Duomo.

Art. 7 - Démarrage des opérations

- Les opérations de départ et la présentation des équipes le jour de la course débiteront à 10.20 jusqu'aux heures 11.45.
- Le départ non officiel est fixé à 12:00 à LUCERA (FG) Piazza Duomo.
- Le départ officiel est fixé à 12:15 à LUCERA (FG) SP. 8 dir. Casavecchio di Puglia km. 7.

Art. 8 - Voitures remorquées

Seules les voitures autorisées peuvent suivre la course, équipées d'un équipement radio capable de recevoir "race radio", équipées d'un badge fourni par l'organisation.

Art. 9 - Radio de course

Les informations de circulation sont transmises sur la fréquence communiquée en réunion technique.

Art. 10 - Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique sera géré par Team FSA – Previtali. Le service sera garanti par n. 3 voitures d'assistance technique.

Art. 11 - Ravitaillement

Le ravitaillement est autorisé à partir du 30ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de la ligne d'arrivée, par les personnes à pied ou par les véhicules en mouvement autorisés à suivre la course. Non, ils sont attendus. 2 stations de ravitaillement fixes dûment indiquées dans le Guide Technique, sauf dispositions en ce sens établies par le Jury lors de la Réunion Technique ou pendant la compétition.

Art. 12 - Protection de l'environnement

En cohérence avec la campagne écologique soutenue par l'U.C.I. et afin de ne pas disperser le matériel résultant dans la nature, nous faisons appel au sens civique des participants afin de ne pas jeter les déchets le long de la route mais de les déposer dans la «Zone Verte» suivant l'aire de ravitaillement comme indiqué par une signalisation spécifique et où une entreprise désignée le récupérera.

Art. 13 - Temps maximale

- Le temps maximum est fixé à 8% du temps du gagnant.
- La durée maximale peut être augmentée par le Jury, en présence de circonstances exceptionnelles, après consultation de l'Organisation.

Art. 14 - Prix

- Le Trophée "Giro della Daunia" sera remis au gagnant.
- Le Trophée "Monti dauni" sera attribué à l'équipe du gagnant.
- Les prix, en espèces, seront payés selon les tableaux nationaux pour les 10 premiers classés. Les prix seront soumis aux dispositions fiscales en vigueur en Italie.
- Les éventuelles récompenses hors classement seront portées à la connaissance des athlètes par un communiqué de presse spécifique avant le début de l'épreuve.

Le paiement des prix sera effectué par l'intermédiaire de l'ACCPi, qui organisera le partage et le paiement des prix à l'athlète et/ou au délégué uniquement par virement bancaire.

Art. 15 - Classification Giro di Puglia

En plus de l'ordre d'arrivée de la course, sont prévus le classement individuel du Challenge Giro di Puglia en points, le classement des meilleurs jeunes et le classement par équipe, comme expressément indiqué dans le Règlement Particulier du Challenge.

Art. 15 - Contrôle antidopage

- Tout contrôle antidopage aura lieu conformément au règlement en vigueur FCI/UCI et sera effectué à la Municipalité de ROSETO VALFORTORE (FG), Piazza Sant'Antonio 1.
- En outre, un contrôle antidopage peut également être effectué sur ordre des organismes de l'État italien conformément à la législation italienne en la matière.

Art. 16 - Cérémonie protocolaire

Les 3 premiers classés dans l'épreuve doivent se présenter à la cérémonie protocolaire, dans les 10 minutes après l'arrivée, le leader du classement Challenge, le leader du meilleur jeune classique (année de naissance 2004-2005), dans l'espace régulièrement rapporté.

Art. 17 - Sanctions

Les sanctions applicables sont celles prévues par la FCI dans le Prospectus Unique des Infractions et Sanctions (PUIS), ainsi que celles prévues par le Règlement UCI.

Art. 18 - Service de santé

- Elle sera réalisée par n. 2 ambulances + véhicule médical, du n. 2 médecins de course.
- En application de l'accord Etat - Régions du 05/08/2014, le Service Territorial d'Urgences 118 dispose d'une compétence exclusive en matière de coordination et de gestion des interventions territoriales de santé, ainsi que de transport des patients vers les structures du réseau hospitalier.

Les hôpitaux le long de la route sont:

- Ospedali Riuniti di Foggia - Viale Luigi Pinto, 1 - 71100 Foggia - Tel. 0881 731111
- Ospedale "Teresa Masselli Mascia" - Via Teresa Masselli Mascia, 28 - 71016 San Severo (FG) - Tel. 0882 200454

Art. 19 - Passages à niveau

Sur le parcours de course ils ne sont pas présents passages à niveau actifs, dans tous les cas passages à niveau actifs, dans tous les cas s'applique comme prévu par le règlement FCI/UCI.

Art. 20 - Code de la route - Responsabilité

- Les coureurs participants et les conducteurs de tous véhicules officiellement accrédités pour suivre la course sont tenus de respecter strictement le Code de la Route et les dispositions de la Direction.
- La Direction de la Course ordonnera l'abandon des coureurs en retard et jugés infranchissables et sans aucune forme de protection et de sécurité tant de la part des organisateurs que de la police après la course et sur le parcours.
- La Direction de Course, en accord avec le Jury, pourra, dans des cas particuliers, retirer l'accréditation d'accompagnement à tous les membres qui ne respecteraient pas les règles de circulation des véhicules en course.
- L'étendue du retard à considérer comme infranchissable et les modalités d'application du règlement seront définies dans les lignes générales entre la Direction de Course + Chef des accompagnateurs et le Président du Jury, en application des dispositions permises dans l'autorisation de course. et les ordonnances de suspension de la circulation.
- Le retrait des coureurs très en retard ordonné exclusivement par le Directeur de Course ou son adjoint doit être considéré uniquement comme un acte visant à protéger la sécurité des coureurs.
- Le Jury sera informé par écrit des mesures adoptées en la matière à l'issue du concours.
- Le Technicien Cycliste suivant la course, officiellement communiqué à l'organisation au moment de l'accréditation, est responsable des athlètes et des membres de l'équipe.
- L'événement sera ouvert et clôturé par des voitures portant le panneau <INIZIO GARA CICLISTICA> e <FINE GARA CICLISTICA>.
- En dehors de ces voitures, seules les règles générales du Code de la route s'appliquent.

Art. 21 - Voiture remorquée

- Seules les voitures autorisées d'une hauteur maximale de mt. 1,66;
- Aucun véhicule officiel accompagnant ne pourra suivre la course dans les 300 derniers mètres, à l'exception de la direction de course, du jury, du changeur de roues et du service de santé.

Art. 22 - Composition du Jury

Le Jury est composé du cahier des charges ci-joint.

Art. 23 - Dispositions des Autorités

Le présent règlement pourra subir toutes modifications et/ou variations suite à des mesures ou dispositions des Pouvoirs Publics. Dans ce cas, l'organisation informera et rendra publics ces changements dans les plus brefs délais au moyen d'un communiqué de presse spécifique.

Art. 24 - Règles de parrainage

- Pour tout ce qui n'est pas couvert, le Collège des Jurys appliquera les règlements de l'U.C.I., de la F.C.I. et les lois de l'État italien applicables.
- En cas de divergence entre le règlement en italien et celui des autres langues, celui en italien prévaudra.

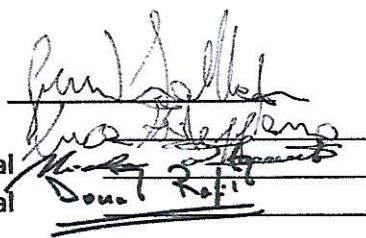
Art. 25 - Responsabilité

Aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, pour les dommages causés aux personnes ou aux choses résultant d'accidents de voitures, motos et vélos qui les accompagnent, n'appartenant pas à la société organisatrice et à ses collaborateurs ou pour les infractions commises par les participants à l'événement, ne peut en aucune manière être attribuée à l'organisation et à ceux qui collaborent avec elle. Pour tout ce qui n'est pas couvert, le Règlement Sportif de la FCI et les dispositions légales de l'État italien auquel appartient le club organisateur s'appliquent.

ASD PUGLIA CYCLE NO
Via Sac. Prof. Mauro D'addato n°3
76011 BISCEGLIE (BT)
C.F./P.Iva: 92071900727

Cachet et signature de la société organisatrice

- Le Président
- Le Directeur de Course International
- Le Directeur adjoint de Course International
- Le Directeur adjoint de Course International



The image shows four handwritten signatures, each written over a horizontal line. The signatures are in cursive and appear to be: 1. A signature starting with 'P...' (likely the President), 2. A signature starting with 'M...' (likely the International Course Director), 3. A signature starting with 'M...' (likely an International Course Deputy Director), and 4. A signature starting with 'S...' (likely another International Course Deputy Director). The lines are underlined.